



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Nathalie Lasalle, conseillère
Jacques Bouchard, conseiller
Marie-Josée Larocque, greffière

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement économique, relation avec le milieu et vie communautaire
Daniel Lemieux, Directeur général adjoint, développement économique, relations avec le milieu et vie communautaire
Danny W. Paterson, Directeur général adjoint, infrastructures et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13479/22-09-08

ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13480/22-09-08

ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 2 septembre 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1^{er} septembre 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1er septembre 2022 soit approuvé.

CE-13481/22-09-08

ITEM 5.1

**INVITATION – 37^E ÉDITION DE L'OMNIUM DE GOLF SAINT-JÉRÔME DU CLUB
OPTIMISTE**

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Jérôme organise pour une 37^e édition son « Omnium de golf »;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette journée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite y déléguer 4 participants;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme verse au Club Optimiste de Saint-Jérôme la somme de 800 \$ pour l'Omnium de golf Saint-Jérôme, qui se tiendra le 20 septembre 2022.**
- 2.- La Ville de Saint-Jérôme délègue les conseillers municipaux suivants : Michel Gagnon, Dominic Boyer et Stéphane Joyal ainsi que le conseiller spécial, Jacques Laplante pour cette journée.**
- 3.- La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 800 \$ au Club Optimiste de Saint-Jérôme pour l'Omnium de golf Saint-Jérôme.**

CE-13482/22-09-08

ITEM 5.2

**MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT ADJUDICATION DE
CONTRAT – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – ANNÉE 2022-2023**

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-13345/19-10-15, a mandaté l'Union des municipalités du Québec pour procéder à l'achat commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour les années 2020 à 2025;

ATTENDU l'appel d'offres réalisé par l'UMQ pour le Regroupement des Grandes Villes I;

ATTENDU les recommandations de FIDEMA Groupe conseils inc. représentants du Regroupement Grandes Villes I, par Martin Grandchamp, conseiller principal;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat d'assurances de dommages pour l'année 2022-2023, soit du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023, auprès des assureurs suivants, par l'entremise des courtiers d'assurances suivants;

Tableau no 1

Assurances	Assureur	Courtiers
Automobiles (Bloc C)	Beneva	Beneva
	167 119,89 \$	
Responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant autorisant les BMX	Lloyd's	BFL Canada risques et assurances inc.
	11 495,52 \$	
Programme Cyberrisques – entreprise privée	Victor Canada	BFL Canada risques et assurances inc.
	32 925,70 \$	
TOTAL	211 541,11 \$	

ATTENDU QUE la prime versée par la Ville aux courtiers des assureurs stipulés précédemment au tableau numéro 1 pour le renouvellement du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023 est de 211 541,11 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} octobre 2022 auprès des assureurs suivants, par l'entremise du courtier d'assurance suivant;

Tableau no 2

Assurances	Assureur	Courtiers
Dommages aux biens (Bloc A)	Aviva + Swiss Re + Echelon + Lloyds	Aon Parizeau
Bris d'équipements (Bloc A)	Aviva	Aon Parizeau
Délits (Bloc A)	Travelers	Aon Parizeau
Responsabilité excédentaire		Aon Parizeau
Multirisque accidents		Aon Parizeau
	55 375,27 \$	
Honoraires de service annuels Bloc A		Aon Parizeau
Honoraires de service annuels Bloc B		Aon Parizeau
	6 173 \$	
TOTAL	61 548,27 \$	

ATTENDU QUE la prime versée par la Ville au courtier Aon Parizeau, tel que stipulé au tableau numéro 2, pour la prolongation des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} octobre 2022 est de 61 548,27 \$, taxes incluses et que cette prime a déjà été acquitté en vertu de la délégation de pouvoir actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE ces primes peuvent être révisées en cours d'année en fonction notamment du nombre de véhicules et/ou de bâtiments assurés;

ATTENDU la recommandation de Marie-Josée Laroque, greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville adjuge le contrat d'assurances de dommages, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023, aux différents assureurs susmentionnés au tableau numéro 1, par l'entremise des courtiers d'assurances susmentionnés pour un montant de 211 541,11 \$, taxes incluses.**
- 2.- **La Ville entérine le contrat d'assurances de dommages, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} octobre 2022, aux différents assureurs susmentionnés au tableau numéro 2, par l'entremise du courtier d'assurances susmentionnés pour un montant de 61 548,27 \$, taxes incluses.**
- 3.- **La Ville verse, pour le terme 2022-2023, la prime de la Ville, soit 211 541,11 \$, taxes incluses, aux courtiers des assureurs stipulés au tableau numéro 1.**

CE-13483/22-09-08

ITEM 5.3

TRANSFERT BUDGÉTAIRE PERMANENT – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7.2 du règlement 0883-002, un virement budgétaire de 100 000 \$ et plus doit être autorisé par le comité exécutif;

ATTENDU QUE, les nouvelles orientations de la Ville au niveau du développement économique sont devenues prioritaires;

ATTENDU QUE, les nouveaux mandats confiés au Service du développement économique et de l'électrification des transports sont importants;

ATTENDU QUE, le Service du développement économique et de l'électrification a de nombreux projets en cours;

ATTENDU la recommandation de madame Martine Éthier, directrice du Service du développement économique et de l'électrification des transports, et monsieur Michel Therrien, directeur général adjoint;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

La Ville autorise un transfert le transfert budgétaire permanent d'un montant total de 108 000 \$ du poste budgétaire 02-370-00-951 « contribution MRC » vers les postes 02-621-10-490 « autres services », 02-621-10-417 « Hon. Prof. (Évaluateur) » et le poste 02-621-10-419 « Hon. Prof. (Arpenteur, huissier, autre) ».

CE-13484/22-09-08

ITEM 7.1

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CONSULTATION DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE LOT 2 140 817 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le processus de consultation par défaut a été suivi par Rogers Communications inc. et que la consultation publique requise par Innovation, Science et Développement économique Canada s'est tenue du 5 juillet au 8 août 2022;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur et que le permis de construction numéro 2022-01758 a été délivré le 23 août 2022;

ATTENDU QUE la nouvelle procédure mise en place par Innovation, Science et Développement économique Canada exige que la Ville de Saint-Jérôme reconnaisse que les exigences applicables ont été respectées et que le processus de consultation a bien été effectué, dans le but de finaliser le processus de consultation publique par défaut;

ATTENDU les documents joints suivants : Circulaire CPC-2-0-03 des procédures concernant les clients d'Innovation, Science et Développement économique Canada (annexe A), l'avis de consultation publique daté du 5 juillet 2022 et transmis par Rogers Communications inc. aux citoyens concernés (annexe B), les documents explicatifs du projet (annexe C) et la lettre de conclusion de la période de consultation publique (annexe D);

ATTENDU la recommandation de Madame Julie Desrosiers, directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

la Ville de Saint-Jérôme reconnaisse avoir été consultée par Rogers Communications inc., conformément au processus de consultation par défaut d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada relativement à l'emplacement d'une tour de télécommunications située sur le lot 2 140 817 du cadastre du Québec, et signifie ainsi son accord avec le projet.

CE-13485/22-09-08
ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

La greffière de la Ville,

MARC BOURCIER

MARIE-JOSÉE LAROCQUE

/mem

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022, À 09 H 00

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	POINT	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	268
CE-13479/22-09-08	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	268
CE-13480/22-09-08	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2022	269
CE-13481/22-09-08	5.1	INVITATION – 37 ^E ÉDITION DE L'OMINIUM DE GOLF SAINT-JÉRÔME DU CLUB OPTIMISTE	269
CE-13482/22-09-08	5.2	MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – ANNÉE 2022-2023	269
CE-13483/22-09-08	5.3	TRANSFERT BUDGÉTAIRE PERMANENT – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	271
CE-13484/22-09-08	7.1	DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CONSULTATION DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE LOT 2 140 817 DU CADASTRE DU QUÉBEC	271
CE-13485/22-09-08	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	272